

CSFPT

BILAN D'ACTIVITÉ



2025

SOMMAIRE



- 03** LE MOT DU PRESIDENT
- 04** COMPOSITION ET RÔLE
- 05** ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
- 06** L'ACTIVITÉ DU CSFPT EN 2025
- 09** LES FORMATIONS SPECIALISÉES
- 11** BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FS1
- 13** BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FS2

- 15** BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FS3
- 17** BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FS4
- 19** BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FS5
- 21** LE CSFPT EN PHOTOS
- 23** LES PUBLICATIONS

LE MOT DU PRÉSIDENT



Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale s'est réuni en 2025 lors de 8 séances plénières et de 11 réunions de bureau pour examiner 24 textes sur des sujets très divers.

Outre les textes réglementaires qui ont été examinés, plusieurs bilans ont été présentés par la DGCL (voir la liste complète).

Par ailleurs, plusieurs auditions ont été organisées sur la thématique des retraites qui est majeure, tels que le Président et le directeur de l'ERAFF ainsi que l'IRCANTEC, ce qui a abouti à des échanges constructifs.

Le CSFPT a démontré qu'il était bien l'instance majeure du dialogue social dans la FPT, d'autant que David AMIEL, Ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État est venu à la rencontre de ses membres pour échanger avec eux le 10 décembre.

Le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes : Le rapport sur les ASFAM et les ASMAT a été présenté et approuvé lors de la séance plénière du 12 mars 2025.

Ce dernier a été remis et présenté à Madame El Haïry, Haute commissaire à l'Enfance en mai dernier.

Les formations spécialisées ont également travaillé sur d'autres thématiques : Bilan de la mise en œuvre du RSU, les agents faisant fonctions dans la FPT, l'évaluation du fonctionnement des nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents et enfin, les conditions de travail des agents territoriaux à Mayotte. Ces rapports devraient être présentés au cours du 1^{er} semestre 2026.

Je tiens également à remercier l'ensemble des membres du CSFPT pour leur implication régulière durant cette année. J'associe à ces remerciements la DGCL et l'équipe permanente du CSFPT qui assure avec beaucoup de disponibilité et de professionnalisme le bon fonctionnement de notre instance paritaire et renforce ainsi le dialogue social au sein de la fonction publique territoriale.

Philippe Laurent,
Philippe Laurent
Maire de Sceaux

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMPOSITION ET RÔLE

L'INSTANCE NATIONALE DU DIALOGUE SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT). Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part. Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les conseillers municipaux, départementaux et régionaux élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles ; par ailleurs, vingt représentants des personnels, membres des organisations syndicales territoriales, siègent également et leur répartition est fonction des résultats aux élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de sept personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), qui assure le secrétariat de cette institution.

Le collège des employeurs territoriaux est composé de 20 représentants titulaires (et 40 suppléants) des collectivités territoriales, ainsi répartis :

- 14 représentants des communes et intercommunalités subdivisés en 6 sous-collèges depuis la réforme de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, répartis comme suit :
 - 6 représentants des communes de moins de 20 000 habitants et 1 représentant des EPCI de la même strate,
 - 3 représentants des communes de 20 000 à 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate,
 - 2 représentants des communes de plus de 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate.
 - 4 représentants des départements,
 - 2 représentants des régions,

Les représentants des communes et EPCI seront renouvelés en 2026 après les élections municipales.

et de 20 représentants titulaires des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux (et 40 suppléants), selon la répartition suivante, issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022. Ils seront renouvelés après les élections professionnelles de décembre 2026 :

- | | |
|----------|-----------|
| ▪ CGT | 7 membres |
| ▪ CFDT | 5 membres |
| ▪ FO | 4 membres |
| ▪ UNSA | 2 membres |
| ▪ FA-FPT | 1 membre |
| ▪ FSU | 1 membre |

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.

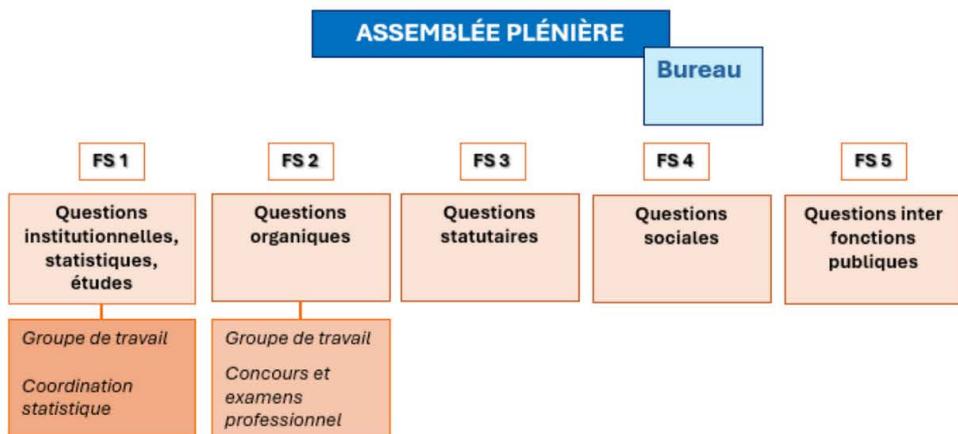
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales.

A cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce contexte que le CSFPT a procédé, depuis 21 ans, à la réalisation de 52 documents, rapports et notes dont la liste figure à la fin de cette brochure.

UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

Le Conseil supérieur, depuis sa création en 1984, est légalement tenu de se réunir quatre fois par an au moins, afin d'émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis par le Gouvernement et pour effectuer un important travail en autosaisine. Dans les faits, il se réunit beaucoup plus fréquemment (8 plénières en 2025).



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2025

8 séances plénieress et 11 réunions du bureau se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies 66 fois.

Ces réunions ont eu pour objet, soit de statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement (21 décrets et 1 projet de loi), soit de travailler à la préparation de rapports en autosaisine (activités développées dans le cadre de chaque formation spécialisée, pages 10 et suivantes).

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a ainsi poursuivi activement son double rôle de veille – par l'examen des projets de textes officiels présentés par le Gouvernement – et d'anticipation – par son travail dense en autosaisine sur des sujets essentiels, en lien avec l'activité des collectivités locales.

En effet, en 2025 l'examen des projets de décrets et d'arrêtés s'est poursuivi. Les textes examinés ont porté sur des thématiques diverses, ainsi qu'il est détaillé dans le bilan d'activité de chaque formation spécialisée, puisque c'est au sein de celles-ci que le travail de fond est effectué, notamment par l'exercice du droit d'amendement dont disposent les membres du CSFPT.

A ce titre, 56 amendements ont été déposés et seulement 8 ont été acceptés en 2025.

En 2025, de nombreuses discussions ont eu lieu sur la transposition de la réforme de la haute fonction publique, notamment.

L'agenda social de la FPT mis en place par la DGCL en 2024 a conduit également à des groupes de travail permettant des échanges supplémentaires sur les élections professionnelles, les droits syndicaux ou le RSU.

Plusieurs bilans ont été présentés par la DGCL :

- Bilan statistique des concours pompiers 2022-2023.
- Bilan des primes pouvoir d'achat à partir d'un échantillon représentatif de collectivités territoriales.
- Rapport social unique (RSU) 2022.
- Les garanties minimales de protection sociale complémentaire destinées à la couverture des risques en matière de santé et de prévoyance.
- Bilan du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.
- Bilan des déclarations nominatives équilibrées 2024.
- Bilan du rapport social unique (RSU) 2023.

Par ailleurs, les membres du CSFPT siégeant au Conseil commun de la Fonction publique ainsi que l'équipe du CSFPT ont participé aux nombreuses réunions organisées par la DGAFP, tant pour les plénières que pour les formations spécialisées et les groupes de travail thématiques de son agenda social.

L'ACTIVITÉ EN AUTOSAISINE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2025

Le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes :

- le bilan de la mise en œuvre du RSU,
- les agents faisant fonctions dans la FPT,
- les ASFAM et les ASMAT,
- l'évaluation du fonctionnement des nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents et enfin,
- les conditions de travail des agents territoriaux à Mayotte).

Ces rapports devraient être présentés en 2026.

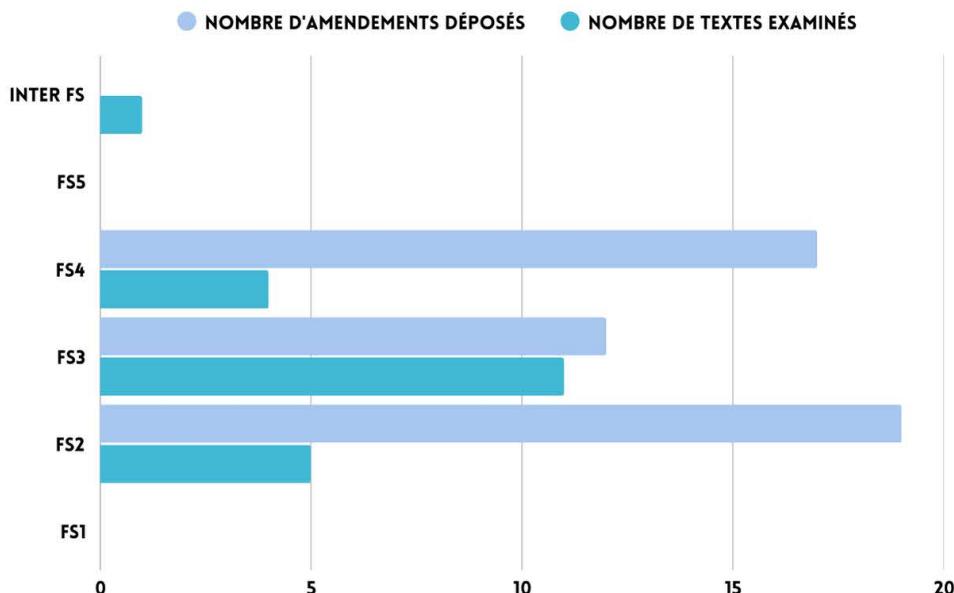
Le travail d'autosaisine – dont le programme est arrêté chaque année par le bureau du Conseil supérieur – est effectué par chaque formation spécialisée, en fonction du champ de compétences qui est le sien, et a pour objet d'étudier dans les détails un point particulier lié à la gestion des personnels de la fonction publique territoriale.

Pour rappel, les rapports votés par le Conseil supérieur – voir liste détaillée – sont chaque fois remis officiellement au(x) ministre(s) concerné(s) par le thème étudié. Ils sont en outre publiés sur le site www.csfpt.org, ainsi qu'à la Documentation française.

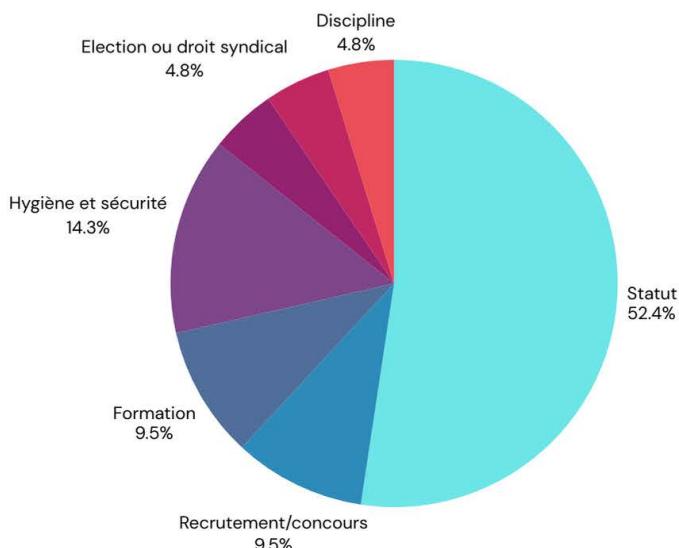
Ces documents font souvent l'objet de suites, réservées par l'autorité réglementaire. Le travail en autosaisine du Conseil supérieur s'avère donc plus que jamais essentiel, car porteur de propositions réalistes et pertinentes, ayant vocation à améliorer les conditions de travail et le déroulement de carrière des 1,9 million d'agents publics territoriaux.

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2025

Répartition par formations spécialisées des textes étudiés par le CSFPT en 2025 et des amendements déposés



Répartition par nature des textes étudiés par le CSFPT en 2025



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES



Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénierées) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénierées.

Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :

FS1 QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER, conseillère municipale de ROSNY-SUR-SEINE (78)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, DF, RF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du Conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.
- Groupe de travail : coordination statistique.

FS2 QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par Mme Virginie GREGORACI (CFDT)

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.
- Groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale.

LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES



FS3 QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par Mme Delphine DEPAY (CGT)

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non-complet,
- Dispositions concernant les agents non-titulaires,
- Titularisation des personnels non-titulaires.

FS4 QUESTIONS SOCIALES

Présidée par Mme Emmanuelle ROUSSET, conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine) puis Mme Roselyne BIENVENU, adjointe au maire d'Angers à compter du mois de novembre 2025

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement),
- Médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

FS5 QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par M. Sébastien VADE (FO)

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

FS1



**PRÉSIDÉE PAR MME FRANÇOISE
DESCAMPS-CROSNIER – CONSEILLÈRE
MUNICIPALE DE ROSNY-SUR-SEINE (78)**

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Au cours de l'année 2025, l'activité de la FS1 a principalement porté sur l'autosaisine, 7 réunions y ont été consacrées, ainsi que 3 réunions du groupe « Statistiques ».

Dans la continuité de son rapport sur les agents à temps non-complet et sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM dans le domaine des ressources humaines, adopté lors de la plénière du 15 février 2023, la FS1, présidée par Gil AVEROUS puis par Françoise DESCAMPS-CROSNIER, a voulu suivre dans le temps les principales transformations RH issues de ces lois avec la mise en place d'un observatoire permanent. Le Rapport Social Unique (RSU) étant l'une des principales sources de données dans ce domaine, la FS1 s'est engagée dans la réalisation d'un bilan de sa mise en œuvre par les collectivités territoriales. Ce travail initié fin d'année 2023 s'est poursuivi tout au long de cette année et devrait trouver sa conclusion début 2026.

Autosaisine

Après s'être consacrée en 2024 à l'appropriation des modalités d'élaboration du RSU et à la collecte des retours de terrain - au moyen d'un questionnaire ainsi que de l'audition d'associations de professionnels des ressources humaines - la FS1 a analysé les principaux freins rencontrés et les bonnes pratiques identifiées. Afin d'approfondir plusieurs pistes de réflexion, les membres de la FS1 ont également auditionné divers acteurs de la chaîne de réalisation : un président de centre de gestion, afin d'identifier les leviers permettant de faire du RSU un véritable outil de pilotage des ressources humaines ; des éditeurs de logiciels SI-RH pour mieux comprendre les modules dédiés à la production du RSU et les perspectives de développement.

Parallèlement la présentation de la synthèse nationale du RSU 2023 a mis en évidence une progression régulière du taux de réalisation. L'année 2025 marque la fin de la phase d'auditions et ouvre la voie à la phase rédactionnelle du rapport.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

PRÉSIDÉE PAR MME FRANÇOISE
DESCAMPS-CROSNIER – CONSEILLÈRE
MUNICIPALE DE ROSNY-SUR-SEINE (78)

Groupe Statistiques :

Afin de suivre les évolutions RH dans la fonction publique territoriale, le Groupe Statistiques, avec la participation des producteurs de données (DG AFP, DG CL, CNFPT et FNCDG) s'est vu présenter plusieurs études. La première portait sur le recrutement des fonctionnaires à temps complet en 2022 et plus particulièrement la part de ceux travaillant précédemment comme contractuels. Une autre étude concernait l'évolution des salaires des agents territoriaux. Par ailleurs, dans le cadre de « Collectivités locales en chiffres» plusieurs éléments ont été abordés : l'évolution du nombre de collectivités, les finances publiques et les effectifs.

Par ailleurs, la FNCDG a proposé un premier bilan sur l'activité des référents déontologues et celle des référents laïcité. Enfin la DG AFP a présenté le dispositif « Base statistique concours » dont les enquêtes permettent d'étudier le profil des candidats se présentant aux concours. La programmation 2026-2031 concerne plusieurs concours de la FPT.

Les travaux de la FS1 vont se poursuivre en 2026 avec la finalisation du rapport sur le bilan de la mise en œuvre du RSU et la structuration d'un observatoire RH, et prioritairement sur la PSC dans ses deux composantes, prévoyance et santé.

FS2



VIRGINIE GREGORACI

PRÉSIDENTE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°2

MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE

DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

En 2025, les membres de la FS2 se sont réunis à 8 reprises et 4 réunions du groupe de travail concours ont eu lieu.

L'activité réglementaire

En début d'année 2025, le vœu, adopté à l'unanimité par les membres du CSFPT lors de la séance plénière du 19 juin 2024, relatif à l'inversion des quotas dans les concours ATSEM, s'est concrétisé par un projet de décret portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Le décret n° 2025-360 du 18 avril 2025 a été publié au Journal Officiel du 20 avril 2025.

Les travaux sur la codification du Code général de la fonction publique se poursuivent. Le CSFPT ayant décidé de maintenir sa compétence sur les points relatifs à la FPT, la FS2 a été saisie sur plusieurs projets de décrets portant sur des dispositions à droit non constant : les DNC portant sur le recrutement des agents territoriaux stagiaires, ainsi que les DNC portant sur l'entretien de formation et les actions de formation se déroulant en tout ou partie pendant le temps de service de l'agent.

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'extension des prérogatives des polices municipales et des gardes champêtres, un projet de décret a été présenté aux membres de la FS2 portant sur la formation professionnelle tout au long de la carrière des policiers municipaux et des gardes champêtres. Il s'agit de rapprocher le régime de la formation professionnelle des policiers municipaux du régime de droit commun de la fonction publique, et également de renforcer le régime de la formation professionnelle des gardes champêtres et de l'aligner sur le dispositif rénové des policiers municipaux.

Les membres de la FS2 ont également donné leur avis sur un projet de décret portant extension des lieux de réunion des conseils de discipline de la fonction publique territoriale. Ce texte a été présenté deux fois, après l'avis défavorable unanime des organisations syndicales. Le projet de décret a ainsi pu être modifié pour tenir compte des amendements de la coordination des employeurs territoriaux et des organisations syndicales.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

VIRGINIE GREGORACI

PRÉSIDENTE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°2

MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE

DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

Dans le cadre des élections municipales de 2026, un projet de décret a été présenté, permettant aux centres interdépartementaux de gestion de la région Ile-de-France de recourir au vote électronique, pour les élections des représentants des communes et des établissements publics qui siègent à leur conseil d'administration, comme c'est le cas pour les centres de gestion.

Le groupe concours

Le Groupe de travail concours a finalisé ses travaux sur la rénovation des épreuves sportives des filières sportive et police municipale. Ces travaux donneront lieu à des projets de textes, en lien avec la rénovation des épreuves des concours de la police nationale, actuellement en cours au ministère de l'intérieur.

Les travaux ont débuté, avec le ministère de la culture, pour actualiser les décrets relatifs aux concours et examens professionnels de la filière culturelle : adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C), assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), et bibliothécaires territoriaux (catégorie A).

L'autosaisine

La FS2 a choisi de se saisir de la problématique des agents faisant fonction, dans la continuité du rapport de 2018 sur les ATSEM, qui a mis en exergue cette question. Si le point de départ est la situation des ATSEM faisant fonction, c'est-à-dire exerçant les missions d'ATSEM en dehors du cadre d'emplois, la problématique des faisant fonction sera élargie à l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale.

FS3



DELPHINE DEPAY

**PRÉSIDENTE DE LA FORMATION
SPÉCIALISÉE N°3**

**MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL**

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Une activité réglementaire dense sur des sujets variés

En 2025, lors des 7 réunions qui se sont tenues, les membres de la formation spécialisée n°3 ont étudié 15 projets de décrets dont 2 ont été présentés à deux reprises du fait du refus unanime des organisations syndicales.

On peut souligner parmi ces projets de décrets ceux relatifs à la transposition à la fonction publique territoriale de la réforme de l'encadrement supérieur de l'Etat intervenue en 2023.

Ont également été examinés des projets de décrets de simplification tels que la suppression du seuil de 2 000 habitants pour qu'une collectivité territoriale puisse créer un emploi d'attaché, d'ingénieur et de conseiller des activités physiques et sportives principal, la modification des conditions d'assimilation de certains établissements publics (CCAS et CIAS), et celle des conditions d'avancement de grade en catégorie B avec la suppression de la part minimale du quart des avancements entre les deux voies par l'article 25.

De même, dans l'optique de mieux valoriser le métier de secrétaire de mairie exercé par les agents de catégorie B, un projet de décret a été examiné afin de créer des conditions plus favorables en matière d'ancienneté, liées à l'exercice de ce type de fonctions dans les communes de moins de 2000 habitants, pour la promotion interne de B en A.

Le vote du rapport sur les assistants familiaux et les assistants maternels

Le rapport « Assistants familiaux et assistants maternels : l'urgence à reconnaître ces professionnels du service public et à améliorer leur statut » a été adopté par le CSFPT en séance plénière le 12 mars 2025. Dix-neuf ans après le précédent rapport voté à l'unanimité le 25 octobre 2006, le CSFPT a dressé un constat sans appel : alors que ces professionnels jouent un rôle essentiel dans la protection de l'enfance, les collectivités peinent aujourd'hui à les recruter et à assurer les conditions nécessaires à l'exercice de leurs missions.

FS3

DELPHINE DEPAY

**PRÉSIDENTE DE LA FORMATION
SPÉCIALISÉE N°3**

**MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL**

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Face à cette situation, 37 préconisations ambitieuses ont été formulées. Elles couvrent l'ensemble des champs déterminants pour améliorer concrètement la situation de ces agents : cadre statutaire, formation, conditions et temps de travail, congés, reconnaissance dans les équipes, droits syndicaux ... Autant de leviers pour répondre à l'urgence et mettre fin à la dégradation continue de leurs conditions d'exercice.

Les échanges entre représentants syndicaux et employeurs territoriaux ont été particulièrement riches, témoignant de l'importance cruciale de ce dossier. Ils ont permis d'exprimer collectivement la réalité des difficultés rencontrées par ces professionnels, mais aussi la nécessité d'un sursaut politique. Les membres du CSFPT ont rappelé avec force que le Conseil supérieur a la responsabilité de porter ce sujet au plus haut niveau politique et d'obtenir, sans délai, des avancées à la hauteur des enjeux pour les agents comme pour le service public.

Le rapport a été remis et présenté à Madame El Haïry, Haute commissaire à l'Enfance en mai dernier.





BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

ROSELYNE BIENVENU

PRÉSIDENTE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°4

ADJOINTE AU MAIRE D'ANGERS (49)

Au cours de l'année 2025, l'activité de la FS4 a autant porté sur le domaine réglementaire que sur l'autosaisine. Elle s'est réunie à 10 reprises.

Le domaine réglementaire

Quatre projets de décret ont été soumis aux membres de la FS4.

Le premier projet de décret concernait la médecine d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

et introduisait de nouvelles mesures, telles que la création d'un agrément pour un médecin du service d'incendie et de secours (SIS), l'étendue de la validité géographique au niveau national des certificats médicaux d'aptitude et l'établissement d'un référentiel national qui permet l'évaluation de l'aptitude.

Deux autres projets de décrets contenaient des mesures de simplification relatives à la fonction publique territoriale, telles que le plafonnement du nombre de jours indemnisables épargnés sur le compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale et l'allongement de la périodicité de la visite médicale d'information et de prévention pour les agents de la fonction publique territoriale.

Enfin, le dernier projet de décret s'inscrivait dans une dynamique de toilettage des dispositions réglementaires à l'approche des prochaines élections professionnelles et contenait des mesures de simplification et d'harmonisation de certaines dispositions électorales (dispositions propres à la fonction publique territoriale), telle que l'inéligibilité des agents titulaires d'un emploi fonctionnel de direction au sein des comités sociaux territoriaux.

L'autosaisine

En 2024, le bureau avait validé le thème d'autosaisine, choisi par les membres de la FS4: « Les nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents », à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation issue du décret n°2022-350 du 11 mars 2022.



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

ROSELYNE BIENVENU

PRÉSIDENTE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°4

ADJOINTE AU MAIRE D'ANGERS (49)

Au cours de l'année 2025, trois auditions ont été organisées en FS4 avec la CNRACL, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et le Groupe Mutualiste de gestion des risques Relyens.

En outre, de nombreux partenaires ont contribué par écrit aux travaux, comme le Conseil Médical Supérieur, le Conseil National de l'Ordre des Médecins, le SDIS 83, l'AMF, l'ADRHGCT et des médecins agréés.

Il convient également de mettre en avant le travail d'enquête réalisé par les organisations syndicales auprès d'agents et de représentants du personnel sur la base de questionnaires communs.

Le rapport qui est en cours de rédaction devrait être présenté au CSFPT au cours du premier semestre 2026.

FS5



SÉBASTIEN VADE
PRÉSIDENT DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°5
MEMBRE DE FORCEOUVRIÈRE

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

En 2025, les membres de la FS5 ont concentré leurs travaux sur l'autosaisine portant sur les conditions de travail et de vie des agents territoriaux à Mayotte. En effet, la Formation spécialisée s'est réunie à 8 reprises dont 7 réunions sur cette thématique et une consacrée au bilan des déclarations nominatives équilibrées en 2024. La présentation de la synthèse par la DGCL a suscité de riches échanges et a permis d'observer les progrès déjà effectués mais aussi ceux à venir.

Bilan des auditions menées en 2025

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'analyser les réalités locales, d'identifier les dysfonctionnements structurels et d'élaborer des préconisations adaptées pour améliorer la situation des agents publics mahorais et plus particulièrement leurs conditions de travail afin d'assurer un service public de qualité.

Afin d'aboutir à une vision exhaustive des enjeux, la Formation spécialisée a organisé sept auditions auprès des principaux acteurs institutionnels et représentants des personnels.

Parmi les élus auditionnés, M. Ambdilwahedou Soumaïla, maire de Mamoudzou et M. Abdoul Kamardine, élu au conseil départemental de Mayotte en charge du dialogue social et de l'innovation qui ont pu faire part aux membres des dégâts engendrés par le cyclone Chido puis par la tempête tropicale et des conséquences sur la commune et le département ainsi que sur les agents, la population et les infrastructures.

FS5

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

**SÉBASTIEN VADE
PRÉSIDENT DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°5
MEMBRE DE FORCEOUVRIÈRE**

Quant aux représentants des personnels, les auditions ont été aussi très diverses allant des sapeurs-pompiers, témoignage qui a permis de faire un point sur les conditions d'intervention du SDIS, aux techniciens forestiers, bûcherons ou agents administratifs.

Par ailleurs, une analyse de l'emploi territorial a pu être effectuée avec des données très récentes de 2023 grâce à une étude portant sur l'emploi et les métiers territoriaux à Mayotte issue de l'Observatoire régionalisé du CNFPT.

Tous ces échanges ont permis de dresser un état des lieux précis des défis rencontrés par les agents territoriaux, tout en mettant en lumière leur engagement et leur résilience face aux crises successives.

Les travaux vont se poursuivre au cours du 1^{er} semestre 2026 par la rédaction d'un rapport riche de préconisations issues de ces auditions.

LE CSFPT EN PHOTOS



8 JANVIER 2025

Cérémonie des vœux du CSFPT en présence de la Ministre Madame VAUTRIN et du Ministre Monsieur MARCANGELI (au CNFPT)

12 MARS 2025

Présentation du rapport en auto-saisine des Assistants familiaux et assistants maternels : l'urgence à reconnaître ces professionnels du service public et à améliorer leur statut



LE CSFPT EN PHOTOS



8 OCTOBRE 2025

Vote favorable sur les projets de décrets relatifs aux mesures de simplification relatives à la fonction publique territoriale

Au ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation.

10 DÉCEMBRE 2025

Séance plénière en présence de Monsieur David AMIEL, Ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État



LES PUBLICATIONS



- 1.« Les diplômes de la vie (REP et VAE) »
Rapporteur : Henri Jacot – 2003
- 2.« Réussir la mutation de la FPT – 20 ans après sa création »
Rapporteur : Henri Jacot – 2004
- 3.« Rapport d'orientation sur le droitsyndical »
Rapporteur : Daniel Leroy – 2004
- 4.« Seuils et quotas »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2004
- 5.« Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe – 2004
- 6.« Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial »
Rapporteur : Henri Jacot – 2004
- 7.« Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe – 2005
- 8.« Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2005
- 9.« Liberté inégalité fraternité »
Rapporteur : Évelyne Boscheron – 2005
10. « Assistants maternels, assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2006
- 11.« L'action sociale dans la FPT »
Rapporteur : Daniel Leroy – 2006
12. « La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe – 2007
13. « Étude sur le dialogue social dans la FPT »
Réalisée par les élèves administrateurs de l'INET (promotion Monod) – 2007
- 14.« Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT »
Rapporteur : Henri Jacot – 2007

- 15.« Filière culturelle »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2008
- 16.« Commission départementale de réforme » – Rapporteur : Daniel Leroy – 2008
- 17.« Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2008
- 18.« Nouvelle bonification indiciaire (NBI) »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2008
- 19.« Quels cadres dirigeants pour relever les défis de la République décentralisée ? »
Rapporteur : Philippe Laurent – groupe cadres dirigeants – 2009
- 20.« La filière sportive »
Rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude Lenay – 2009
- 21.« La filière sapeurs-pompiers »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2009
- 22.« Concours et examens professionnels de la FPT – Bilan et perspectives »
Rapporteur : Isabelle Belotti – 2010
- 23.« La précarité dans la fonction publique territoriale »
Rapporteurs : Françoise Descamps-Crosnier et Claude Michel
- Groupe de travail « précarité » – 2011
- 24.« Impacts de la réforme territoriale sur les agents »
Réalisé par huit élèves administrateurs de l'INET sous l'égide du CSFPT – 2012
- 25.« Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT »
Réalisé par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris – 2012

LES PUBLICATIONS



26 « La filière police municipale »

Rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot – 2012

27.« L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Jean-Pierre Bouquet – 2013

28.« Médecins territoriaux »

Rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot – 2013

29.« L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales»

Rapporteur : Didier Pirot – 2013

30.« Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'actionsociale dans la FPT »

Rapporteur : DanielLeroy – 2014

31.« Mayotte : les oubliés de la République »

Rapporteur : Bruno Collignon – 2014

32.« La réforme des rythmes scolaires»

Rapporteurs : Didier Pirot et

Jean-Claude Haigrion– 2014

33.« La filière reanimation »

Rapporteur : Jésus De Carlos – 2016

34.« Livre Blanc : Demain, la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Philippe Laurent– 2016

35.« Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles »

Rapporteur : Jésus de Carlos – 2017

36.« La formation professionnelle des agents de la FPT – Bilan et perspectives »

Rapporteur : Didier Pirot – 2017

37.« La PSC – Les effets du décret n°2011-1474 du 8/11/2011 sur l'accès à la PSC dans la FPT »

Rapporteur : DanielLeroy – 2017

38.« Vers l'emploi titulaire dans la FPT de La Réunion – une ambition à partager » Rapporteur

: Bruno Collignon – 2017

39.« Revaloriser la catégorie A de la Fonction publique territoriale »

Rapporteurs : Daniel Leroy et Jésus de Carlos – 2017

40 « Recrutement et formation des ATSEM et des agents de la filière animation »

Rapporteur : Didier Pirot – 2018

41.« Filière enseignement artistique »

Rapporteur : Jésus De Carlos – 2018

42.« Etat des lieux de la filière sapeurs-pompiers »

Rapporteurs : Jésus De Carlos et SébastienBouvier – 2018

43.« Impact des emplois aidés sur l'emploi public territorial »

Rapporteur : Bruno Collignon– 2018

44. Note de problématique : « Une reconversion professionnelle maîtrisée pour un maintien dans l'emploi réussi »

Rapporteur : Didier Pirot

Coordonnateur : Eric Coneim– 2018

45.« Protocole d'accord-cadre sur le droit syndical proposé à la négociation entre employeurs et organisations syndicales »

Rapporteur : DanielLeroy

Pilote : ClaireLe Calonnec – 2019

46.« Les discriminations syndicales et le dialogue social dans la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Laurent Mateu – 2020

47.« Pour une filière sapeurs-pompiers rationalisée et ancrée dans la FPT »

Rapporteurs : Karim Lakjaa, Sébastien Bouvier et Alain Darmey – 2021

LES PUBLICATIONS



48.« Instaurer et concrétiser un droit à la reconversion professionnelle et un maintien dans l'emploi dans la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Véronique Sauvage – 2021

49.« Note de synthèse sur les congés bonifiés”

Rapporteur : Laurent Mateu – 2022

50.Rapport sur les agents à temps non-complet et sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM sur les ressources humaines

Rapporteur : Gil Averous – 2023

51. Rapport sur le DUERP (28 février 2024)

Rapporteur : Christophe IACOBBI

52.Rapport sur les Assistants familiaux et assistants maternels : « l'urgence à reconnaître ces professionnels du service public et à améliorer leur statut » (12 mars 2025)

Rapporteure : Delphine DEPAY



L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES
AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ET À SES TRAVAUX SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE
WWW.CSFPT.ORG

IMPRESSION CNFPT

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
01 53 43 84 12

CONTACTEZ-NOUS

Contact : Sylvie AMARAL-VACHEZ – sylvie.amaralvachez@csfpt.org